



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12 janvier 2024

### **La 4<sup>e</sup> Unité d’instruction et d’intervention de la sécurité civile (UIISC) commencera à s’implanter à Libourne dès 2024**

Étienne GUYOT, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a réuni ce vendredi 12 janvier 2024 le Président du conseil départemental de la Gironde, la Vice-Présidente du conseil régional, le maire de Libourne et Président de la CALi, le Président de l’Association des maires de Gironde et les parlementaires concernés pour présenter la bonne avancée du projet de la 4<sup>e</sup> Unité d’Instruction et d’Intervention de la Sécurité Civile à Libourne.

À la suite des feux de forêts qui ont frappé la région Nouvelle-Aquitaine à l’été 2022, le Président de la République avait annoncé la création d’une quatrième UIISC le 22 octobre 2022. Le 2 août 2023, le Ministre de l’Intérieur, Gérald DARMANIN, a indiqué le choix de Libourne comme site d’implantation.

Cette unité opérationnelle interviendra en Nouvelle-Aquitaine, en France et à l’étranger pour faire face aux risques majeurs de toute nature et protéger les populations.

L’installation de la 4<sup>e</sup> UIISC débutera dès cet été avec l’arrivée progressive des 160 premiers personnels, ils seront 580 en 2027 avec 250 véhicules.

L’installation de cette unité est une chance pour la région Nouvelle-Aquitaine, pour le département de la Gironde et le Libournais. Sa mise en place renforcera l’attractivité du territoire en créant des emplois et de l’activité.

C’est à terme plus de 1 200 habitants supplémentaires qui arriveront dans le libournais.

Étienne GUYOT, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde « se réjouit de la bonne avancée d’un projet ancré dans le territoire et qui fait l’objet d’un dialogue et d’une collaboration étroite avec les élus locaux et les parlementaires. »